



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : BAIL D'HABITATION DU LOGEMENT
59 RUE DE LA JARRY AVEC L'ASSOCIATION
"TREMLIN 94"**

**DÉCISION N° DM-21-298
EN DATE DU 30 AOUT 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-486 du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association « Tremplin 94 » de disposer d'un logement pour répondre à ses missions et renforcer le dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violences conjugales au sein du département ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de soutenir l'association « Tremplin 94 », dans sa démarche d'aides aux femmes et aux enfants victimes de violences conjugales sur le département du Val-de-Marne, par la mise à disposition d'un logement ;

CONSIDÉRANT que le logement situé au deuxième étage gauche de l'immeuble sis, 59, rue de la Jarry, propriété de la ville est libre de toute occupation ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail d'habitation avec l'association « Tremplin 94 », sise 50, rue Carnot à MAISONS-ALFORT (94700), pour la mise à disposition d'un logement situé au deuxième étage gauche de l'immeuble sis, 59, rue de la Jarry, moyennant le versement, au titre de la première année, d'une redevance mensuelle de 407,00 €, charges incluses.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210830-lmc1H8669H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/08/2021
Date de Publication : 31/08/2021